



GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
Bovins-Canards gras-Pain paysan- Noix
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 - ANGLARS
France
Siret : 38402378400018

FACTURE

N° : FAC00000053
Date : 29/08/2025
N° client : C001

Port. : 0680836858
Email : champdemonsieur@gmail.com
Madame Caroline TRUEL - Collaboratrice

Monsieur Jean Michel Bos
Cazals
46160 Marcilhac sur Célé
Email : fabiennebos2017@gmail.com

Ref. : août

Libellé		Q	Unité	P.U. HT	Rédu.	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL000000091 du 07/08/2025							
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	pc		5,21 €	10,00%	14,07 €	5,50%
pain nature blé 1 kg							
Sous-total bon de livraison						14,07 €	
Bon de livraison N°BDL000000095 du 14/08/2025							
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	pc		5,21 €	10,00%	14,07 €	5,50%
pain nature blé 1 kg							
Sous-total bon de livraison						14,07 €	
Bon de livraison N°BDL000000098 du 21/08/2025							
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	3,00	pc		5,21 €	10,00%	14,07 €	5,50%
pain nature blé 1 kg							
Sous-total bon de livraison						14,07 €	
Bon de livraison N°BDL000000099 du 28/08/2025							
CD-PB 1 -Pain blé 1 kg	7,00	pc		5,21 €	10,00%	32,82 €	5,50%
pain nature blé 1 kg							
Sous-total bon de livraison						32,82 €	

ACTIVITES PAINS-BRIOCHES ET NOIX
CONTACT : Caroline TRUEL 06 80 83 68 58
Produits issus de l'agriculture biologique - Contrôle
ECOCERT FR-BIO 01
FOURMIL à Pechaud 46160 Marcilhac sur Célé

Vu et reçu
le 29/08

Détail de la TVA				Total HT	75,02 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	4,13 €
Réduite	75,02 €	5,50%	4,13 €	Total TTC	79,15 €
Règlement	Virement				
Échéance	79,15 € au 28/09/2025				

Coordonnées bancaires	
Nom	Banque Populaire
IBAN	FR7617807008082552182581272
BIC	CCBPFRPPTLS

Le montant total s'élève à soixante-dix-neuf euros et quinze centimes.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Aperçu du modèle de mention